

Ce texte est un extrait de dissertation sur le sujet « L'artiste est-il maître de son œuvre ? ». Lisez-le puis répondez aux différentes questions ci-dessous :

Pour commencer, l'artiste est maître de son œuvre dans la mesure où il apparaît à la fois l'auteur et l'artisan de l'œuvre. Nous pouvons dans un premier temps définir l'œuvre d'art comme ce qui représente quelque chose de beau et qui possède une valeur esthétique. Le beau artistique se définit par des critères précis comme ceux des Beaux-arts du 18^{ème} siècle : la symétrie ou encore la proportion entre les éléments d'une œuvre architecturale. Ou encore, l'harmonie en musique. Pour construire le Beau, l'artiste doit forcément être maître de son travail, c'est-à-dire contrôler le savoir-faire qu'il met en œuvre.

En effet, dire de l'artiste qu'il est l'auteur de son œuvre signifie qu'il a sur elle une autorité. Ce qui définit cette autorité est son travail et ce travail nécessite une initiation, l'apprentissage d'un savoir-faire c'est-à-dire à la fois une connaissance théorique de l'art et sa pratique habile. La maîtrise de l'artiste est liée à son travail dont il doit être satisfait. « Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage dit le proverbe ». L'art est la matérialisation esthétique d'une idée de l'artiste. L'artiste effectue un effort rationnel consistant à rapprocher le plus possible sa réalisation de l'idée préalable. Et ce processus nécessite une maîtrise du travail lui-même dans toutes ses étapes. En ce sens l'artiste et l'artisan sont assez proches. Certes l'un crée une œuvre unique dont l'utilité pose parfois question, l'autre produit un objet duplicable qui possède une fonction déterminée. Mais les deux se réunissent autour d'une racine étymologique commune art du latin « ars » qui signifie savoir-faire, contrôle concret des règles de l'art. L'artisan est souvent considéré comme une personne sérieuse, rigoureuse, maîtrisant son ouvrage et rapprocher de l'artisan, l'artiste donne à ce dernier une crédibilité.

De plus, tout travail nécessite une technique. La technique de l'artiste se définit comme un dispositif grâce auquel celui-ci va pouvoir travailler sa matière : le marbre pour le sculpteur ou le son pour le musicien. Le marbre ou le son ne peuvent être produits directement des mains de l'artiste. Dans ce sens la technique s'apparente à la maîtrise d'un outil, ici le marteau ou encore l'instrument. C'est un dispositif intermédiaire entre l'Homme et la nature que le premier transforme dans le sens du Beau. L'artiste est donc maître de son œuvre quand celle-ci est réussie, c'est-à-dire conforme à son idée première, quand il a une autorité à la fois sur la matière qu'il travaille et sur l'instrument qu'il utilise. Une technique est ce qui permet la mise en œuvre d'un style artistique. Le style est-lui-même une unité, une coordination assurée par l'esprit de l'homme entre sa main, l'outil qu'il manipule et la matière qu'il transforme.

Pourtant, il arrive un moment où l'œuvre échappe corporellement à l'artiste. Quand l'artiste a terminé son travail, se crée une distance entre lui et l'œuvre et s'il vend son œuvre, elle lui échappe, elle ne lui appartient plus. Pour autant, s'il n'est plus le propriétaire, il en reste l'auteur. Vendre son œuvre, n'est pas vendre son art. **De plus**, l'artiste conserve dans ce cas un droit sur son œuvre, un droit de regard. Le droit de la propriété intellectuelle prévoit en général, le cadre d'un contrat, l'obligation pour l'acheteur de l'œuvre de la respecter. **Par exemple**, la statue du sculpteur Alain Mila exposée sur une place de la commune de Hayange a été repeinte en bleu, sur ordre du Maire de la commune contre le souhait de l'artiste. La propriété intellectuelle demeure telle que le Maire, ayant commis un acte illégal, devra procéder à la rénovation de l'œuvre et réparer son préjudice.

Dès lors, l'artiste est et reste maître de son œuvre physiquement, intellectuellement, juridiquement dans son travail et dans ses rapports avec l'œuvre une fois qu'il ne la possède plus.

1) De quelle partie de la dissertation s'agit-il ici ?

Il s'agit de la première partie, la thèse.

2) Quelle est la thèse défendue ici ?

L'artiste est maître de son œuvre

3) Relevez les trois arguments énoncés par l'auteur pour défendre la thèse.

Argument 1 : le travail de l'artiste lui donne une autorité sur son œuvre car il nécessite un savoir-faire, un apprentissage pour qu'il puisse être satisfait de son travail

Argument 2 : le travail de l'artiste nécessite une technique pour que son œuvre ressemble à son idée première et soit réussie.

Argument 3 : l'artiste garde un droit de propriété intellectuelle sur son œuvre, il en reste maître même si celle-ci lui échappe

4) Sur quels concepts sont fondés chaque argument ?

Argument 1 : le travail

Argument 2 : la technique

Argument 3 : la propriété intellectuelle

5) Où sont placés les exemples ?

Ils sont placés après chaque argument.

6) Relève une référence culturelle citée en exemple

L'œuvre du sculpteur Alain Mila



*Œuvre « La Source de vie »
d'Alain Mila*

Pour aller plus loin sur cette œuvre :

<https://www.artistes-occitanie.fr/2020/01/11/affaire-de-la-sculpture-dhayange-repeinte-sans-le-consentement-de-lartiste-alain-mila-obtient-gain-de-cause/>

7) Relevez les connecteurs logiques utilisés pour lier les idées. Quelle est leur fonction (=ce qu'ils expriment) ?

Pour commencer : Introduction

De plus, En effet : Addition

Dès lors : Conséquence

Par exemple : Illustration

8) Comment l'auteur conclue-t-il sa partie ?

Il termine sa partie avec une phrase de conclusion : « Dès lors, l'artiste est et reste maître de son œuvre physiquement, intellectuellement, juridiquement dans son travail et dans ses rapports avec l'œuvre une fois qu'il ne la possède plus. »